



Vendredi 8 juin 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fonds de désendettement : 9 demandes ont été acceptées pour l'année 2006

Le Fonds de désendettement créé par le Conseil d'Etat du canton de Fribourg complète les prestations des services publics ou privés disponibles dans le canton et offre un soutien aux personnes endettées. But : aider la personne dans son processus de désendettement et favoriser sa réintégration sociale.

En 2006, la Commission d'utilisation du fonds de désendettement s'est déterminée sur 13 demandes. Les dettes d'impôts et de crédits à la consommation sont les catégories de dettes les plus courantes. Principales raisons du surendettement : la mauvaise gestion administrative ou financière avec influence de la société de consommation, la diminution ou l'absence de revenu et la modification de la situation familiale (mariage/séparation/divorce/naissance).

La Commission a accepté 9 demandes, pour un montant de CHF 179'813.80. Les décisions négatives rendues en 2006 sont notamment liées à l'insuffisance de la garantie de remboursement par le débiteur et à celle des efforts d'assainissement. Pour rappel, afin de bénéficier de cette aide financière, accordée sans intérêt, les demandeurs sont tenus de répondre à certains critères. Ils doivent notamment résider depuis au minimum 2 ans dans le canton, avoir déjà fourni des efforts d'assainissement de leurs dettes ou encore avoir établi un plan de remboursement sur la base d'un budget détaillé. Un prêt n'est accordé que si le processus de désendettement est possible dans un délai de 4 ans maximum. Ce dernier dépend bien sûr du montant des dettes à rembourser, mais également des revenus de la personne endettée. Ainsi, une personne sans revenu suffisant ne pourra bénéficier d'un prêt, car sa marge de manœuvre pour négocier avec les créanciers est quasiment nulle.

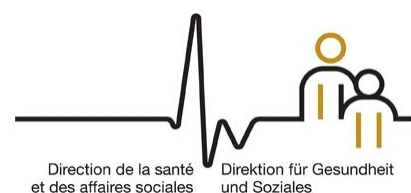
Les demandes ont été adressées à la Commission majoritairement par le service de désendettement de Caritas Fribourg. Une requête provient d'un bureau de conseil en désendettement lié à un service social régional du canton et une autre d'un tuteur privé. Le service de désendettement de Caritas Fribourg reste donc le partenaire principal de la Commission. En 2006, ce service a recensé 489 conseils et entretiens dont 228 ont donné lieu à l'ouverture d'un dossier.

Au 31.12.2006, le montant à disposition du Fonds s'élève à Fr. 1'305'272.95, remboursements en cours et intérêts pris en compte. Les personnes au bénéfice d'un prêt, conformément aux contrats signés, remboursent actuellement par acomptes allant de CHF 350.- à CHF 900.- par mois. Le Fonds est alimenté, via le Fonds cantonal de l'action sociale, par le produit des taxes relevant de la loi sur les loteries attribué pour une part à la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS). Cette part est d'au maximum Fr. 400'000 par année. Des legs et des dons sont d'autres sources de financement possibles.

CONTACTS ET INFORMATIONS

Service de l'action sociale, M. François Mollard, chef de service, tél. 026 305 29 92 (14h00-16h00)

Direction de la santé et des affaires sociales, tél. 026 305 29 04



Retrouvez les communiqués de presse sur le site internet de la Direction de la santé et des affaires sociales <http://admin.fr.ch/dsas/>